



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du Mardi 06 mai 2025

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisse HARIZA, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

INFORMATIONS

- **TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)**

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires (délégués de secteur, officiels, ...) sur la page d'accueil du site internet de la LAuRAFoot – rubrique « Permanence ».

- **PROGRAMMATION DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT**

Communiqué du Bureau Plénier du 25 février 2025 :

« Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de répartir les matchs entre le samedi et le dimanche (A la demande de beaucoup de clubs et pour l'équité sportive, tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau sont programmés le même jour) pour les 2 derniers weekends des championnats.

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente.

Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure. »

Après échanges, le Bureau Plénier DÉCIDE dans l'intérêt du football régional afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats 2024/2025 :

- que les rencontres des championnats régionaux jeunes masculins U20 R1, U18 R2, U15/U14 R1 des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes masculins U20 R2, U18 R1 des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes masculins U16 R1 Avenir, U16 R1 Promotion des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le dimanche à 15h00,
- que les rencontres du championnat régional jeunes masculins U16 R2 des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 16h30,
- que les rencontres du championnat régional jeunes masculins U15 R2 des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 14h30,

Et DEMANDE à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre raison dûment motivée, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end. »

BARRAGES ACCESSIONS CHAMPIONNAT NATIONAL U17 & U19 :

La Commission Régionale Sportive Jeunes vous informe que pour cette saison, les rencontres des barrages se dérouleront sur les installations du club du F.C. Aix Les Bains (Savoie) – Stade Forestier.

- L'accession en Championnat National U17 (2ème accédant) se jouera le dimanche 08 Juin 2025 à 14h00.
- L'accession en Championnat National U19 se jouera le dimanche 08 Juin 2025 à 16h30.

Courant du mois de Mai, une réunion de préparation (en visio) permettra aux équipes qualifiées de connaître les détails de l'organisation (en particulier club recevant / visiteur).

• TABLEAU DES ACCESSIONS / RELEGATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAUX JEUNES

Faisant suite à plusieurs demandes de renseignements, la Commission Régionale Sportive Jeunes invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations applicables à la fin de la saison 2024-2025. Concernant les championnats Jeunes, les clubs doivent se référer aux tableaux des accessions et relégations publié au P.V. du Bureau Plénier du 24 juillet 2024 et du C.L. du 09 Novembre 2024 sur le site internet de la Ligue en cliquant sur les liens suivants :

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/2024/07/CR-BP-LAuRAFoot-du-24-juillet-2024.pdf>.

<https://laurafoot.fff.fr/simple/conseil-de-ligue-tableau-des-accessions-et-relegations/>

HORAIRES

A – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Il existe 3 types d'heure (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue)

- **L'horaire légal** : c'est l'heure qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

- **L'horaire autorisé** : c'est l'heure qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'heure autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- **L'horaire négocié** : c'est l'heure qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMINIENS)

Heure légale :

- Dimanche 13h00.

Heure autorisé :

- Samedi entre 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E6 en cas de nécessité d'éclairage), par pas de 30 minutes.

- **Dimanche entre 10h00 et 12h30, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km.**

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'heure légale sera appliqué.

• B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'heure :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'heure souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

DOSSIER

U18 R2 - poule A :

- Match n° 27060.2 du 30/03/2025

La Commission enregistre la décision de la commission des règlements qui donne **match perdu par pénalité au F.C.O Firminy Inersport** (pour avoir fait participer un licencié à 2 rencontres en moins de 48 heures), avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, à l'Et. Moulins Yzeure Football, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 151.1 des Règlements Généraux de la FFF.

COURRIER DES CLUBS

RAPPEL :

* **Article 3** – des championnats régionaux Jeunes Libres – section 5 (U14 et U15)

Dispositions concernant les rencontres de U14 R1 et U15 R1 en poules A et B :

« Si lors de la programmation (période verte ou orange) par le club recevant, les deux rencontres U14 et U15 ne sont pas :

a – le même jour à la même heure (lieu identique ou pas)

b – le même jour avec un des deux matchs en lever de rideau de l'autre sur le même terrain, le club visiteur peut refuser cette programmation. Il revient alors au club recevant de replanifier une ou les deux rencontres en respectant les règles énoncées au point 3 « organisation des rencontres » jusqu'à accord de l'adversaire.

A défaut : le lieu, la date et l'heure des 2 matchs seront fixés par la Commission compétente. »

* **Article 5 – b** des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte.

AMENDES

- **A/ Forfait**
- **B/ Retard dans l'envoi de la F.M.I.**

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

F.C. ALLY MAURIAC (541874) : match n° 22345.2 en U15 R2 poule A du 26/04/2025

U.S. ST FLOUR (508749) : match n° 22349.2 en U15 R2 poule A du 27/04/2025

Et..S. TRINITE LYON (523960) : match n° 27575.2 en U16 R2 poule B du 04/05/2025

BELISSANT Patrick,

PEZAIRE Pascal,

Président Commission Sportive Jeunes

Président du Département Sportif